

 **brossard**


Saint-Bruno
DE MONTARVILLE



Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 18 mai 2017
N° de dépôt : CAT-156
Secrétaire : [Signature]

Brossard, le 22 février 2017

Monsieur Pierre-Michel Auger
Député de Champlain
Président de la commission de l'aménagement du territoire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques du projet de loi no 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Monsieur le président,
Membres de la commission,

La population des villes de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert s'élève à un peu plus de 135 000 habitants. Nos trois municipalités représentent le tiers de la population de l'agglomération de Longueuil.

Le 6 décembre dernier, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire déposait le projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

Le gouvernement du Québec concrétisait ainsi un engagement de reconnaître formellement les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité. En proposant de donner plus d'autonomie et de pouvoirs aux municipalités, il ajoutait des leviers afin de faire du milieu municipal un acteur incontournable quant au développement économique, social et culturel du Québec. Ces objectifs en plus d'être fort louables, sont en pleine concordance avec la vision du milieu municipal.

Les villes reconstituées de l'agglomération de Longueuil sont les grandes oubliées de ce projet de loi. En effet, rien dans le projet de loi n'est proposé afin d'améliorer le caractère de proximité des villes reconstituées. Ce faisant, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accentue

le clivage entre les municipalités évoluant à l'intérieur d'agglomérations et celles faisant partie des municipalités régionales de comté (MRC).

Actuellement, les villes de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert ne sont pas en **mesure d'assurer pleinement leur rôle de gouvernement de proximité en raison de la structure dysfonctionnelle de l'agglomération de Longueuil**. Les pressions fiscales de l'agglomération handicapent la capacité de nos villes d'offrir des services locaux et de proximité. C'est un véritable déséquilibre fiscal qui s'est installé dans l'agglomération de Longueuil.

Qui plus est, la gouvernance de l'agglomération pose un véritable problème démocratique, notamment en matière de prise de décision et de la reddition de comptes.

Les villes reconstituées veulent aussi jouer un rôle optimal de gouvernement de proximité. Le ministre a l'occasion, par ce projet de loi, de légiférer afin de corriger les iniquités structurelles qui caractérisent l'agglomération de Longueuil depuis plus de 10 ans.

L'économiste Robert Gagné du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal concluait, en octobre dernier dans l'étude « Les défusions municipales, dix ans plus tard : État des faits » que les villes reconstituées de l'agglomération de Longueuil ont été les seules à être négativement affectées par le processus de fusions-défusions.

Extrait du rapport du Centre sur la productivité et la prospérité (rapport Gagné)

A posteriori, on peut penser que la solution mise en place en 2006 en a été une de compromis qui n'a aucunement servi les intérêts des régions concernées : les municipalités reconstituées ont certes retrouvé leur pouvoir de taxation et leurs citoyens ont retrouvé leur gentilé, mais dans les faits, tous demeurent assujettis à une agglomération, une entité supramunicipale dont la gestion échappe vraisemblablement aux municipalités reconstituées.ⁱ

De surcroît, l'étude stipulait qu'en 2001, avant les fusions, Brossard dépensait 26 % de moins que la moyenne des municipalités de même taille, alors qu'à la suite des défusions, cette ville avait non seulement rattrapé l'écart qui la séparait de son groupe de comparaison, mais l'excédait de 19 %. Les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert et Boucherville, quant à elles, se sont retrouvées avec des écarts de 48 %, 32 % et 64 % supérieurs à des municipalités de même taille.

Force est de constater que les villes reconstituées n'ont que très peu d'influence sur la portion des quotes-parts des dépenses d'agglomération gérées par Longueuil, alors que leur potentiel fiscal représente 53 % de l'agglomération.

	Population	Superficie du territoire (km ²)	Potentiel fiscal (\$)
Ville de Longueuil	57,8 %	40,8 %	46,9 %
Autres Villes liées	42,2 %	59,2 %	53,1 %
Agglomération de Longueuil	100,0 %	100,0 %	100,0 %

En 2004, avec le résultat des référendums sur la reconstitution des villes, le gouvernement du Québec a instauré une structure d'agglomération tout en conservant un concept de péréquation. Ce dernier s'appliquait à l'époque de la fusion forcée et ne fut jamais révisé.

Après analyse de plusieurs ententes dans les municipalités régionales de comté (MRC), il apparaît que le partage des coûts est souvent fait en fonction de la population (50%) et de la richesse foncière uniformisée (50%). Les villes liées de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert sont d'avis que ce modèle doit être adopté afin de mieux répartir les coûts des services d'Agglomération. Alors que l'introduction de la notion d'utilisateur-payeur nous semble à propos, l'agglomération de Longueuil s'y est toujours refusée.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

1. Coup d'œil statistique sommaire

Budget 2016 ('000 \$)	Quotes-parts agglo	Budget local des villes liées	Budget total des villes liées	Portion des quotes-parts d'agglo dans les budgets des villes liées	Population 2016	Répartition de la population 2016
Boucherville	46 863 \$	61 364 \$	108 227 \$	43,3 %	41 877	10,0 %
Brossard	74 149 \$	82 837 \$	156 986 \$	47,2 %	86 054	20,5 %
Longueuil	148 470 \$	247 570 \$	396 040 \$	37,5 %	242 701	57,8 %
St-Bruno	26 913 \$	36 257 \$	58 844 \$	42,6 %	26 886	6,4 %
St-Lambert	20 740 \$	31 223 \$	51 963 \$	39,9 %	22 159	5,3 %
TOTAL	317 135 \$	459 251 \$	776 386\$	40,8 %	419 677	100,0 %

Au nom des citoyens de Brossard, de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville, nous interpellons les élus de l'Assemblée nationale quant à l'urgence d'agir afin de limiter les effets pernicioeux liés à la gouvernance de l'agglomération de Longueuil.

Le 5 octobre dernier, les villes liées ont livré un message sans équivoque relativement à la situation qui prévaut dans l'agglomération de Longueuil. Cette initiative faisait écho à des doléances déjà exprimées lors de rencontres préalables avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il apparaît évident que la situation est sans issue. L'agglomération de Longueuil correspond sans contredit à une gouvernance opaque et à une structure rigide qui surfacture les citoyens et citoyennes des villes reconstituées. Une réforme de la gouvernance de l'agglomération, via le projet de loi 122, devient donc impérative.

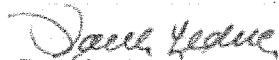
Cette réforme doit reposer sur trois éléments :

- 1- Une nouvelle gouvernance calquée sur le modèle des municipalités régionales de comté (MRC).
- 2- Une structure décisionnelle basée sur le principe d'un maire, un vote – selon le principe de la double majorité.
- 3- Une facturation des services partagés en fonction de l'utilisation, tel que le recommande le rapport Gagné.

Les villes liées considèrent que sans modification législative visant à réformer l'agglomération de Longueuil et à y apporter les changements nécessaires, celles-ci n'auront d'autre choix que d'enclencher un processus de consultation populaire afin de se retirer de cette structure.

Les villes reconstituées méritent aussi d'être des gouvernements de proximité selon l'esprit du projet de loi 122. Les citoyennes et citoyens des villes reconstituées, sans modification législative, continueront d'être traités comme des citoyens de seconde classe et cela est inacceptable.

Les élus et membres de la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire ont la capacité d'amener les amendements nécessaires lors de l'étude du projet de loi, et ainsi favoriser une meilleure équité entre les villes de l'agglomération de Longueuil.



Paul Leduc
Maire de Brossard



Martin Murray
Maire de Saint-Bruno-de-Montarville



Alain Dépatie
Maire de Saint-Lambert

c. c. Philippe Couillard, premier ministre du Québec
Nicole Ménard, députée de Laporte
Gaétan Barrette, député de Lapinière
Nathalie Roy, députée de Montarville

|

